



APGTP

Association du paritarisme
Salariés - Employeurs

Représentants des employeurs

Mesdames Amandine BOUCHON (UNGE), Caroline DHENNE (CSNGT), Messieurs, Gilles MESSIEZ-PÔCHE (UNGE), Yves SARRAT (UNGE), Jean-Luc ROUX (UNGE), Stéphane JOUFFRAIS (CNSGT), Michel MEMIER (SNEPPIM), Benoit MARTIN GOUSSET (SNEP-PIM)

Représentants des salariés

Madame Brigitte AMBAL-RIBAS (FO), Messieurs Gaétan NUGUES (FO), Philippe GRONNIER (CFTC), Noureddine BENYAMINA (CFTC), Gérard VANHOVE (CFDT), Sébastien GI-RAULT (CFDT), Christian BAYLET (CFE-CGC), Rémi SAUGIER (CFE-CGC), Laurent TAB-BAGH (CGT)

Président

Yves SARRAT (représentant du collège employeur)

Vice-président

Gaétan NUGUES (représentant du collège salarié)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EM-
PLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP) DU 06 JUIN 2017**

APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle

54 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS - Tél : 01 55 28 14 90 contact@apgtp.fr www.apgtp.fr

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II.	APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 29 MARS 2017	3
III.	COURRIERS DE LA PRÉSIDENTE	3
IV.	ENQUÊTE SUR LA QUALITÉ DES FORMATIONS DISPENSÉES DANS LA BRANCHE	3
V.	OMPL : programmation du colloque et contenu/enquête sur la qualité des formations	4
1.	Contenu du colloque proposé par l'OMPL	4
VI.	SOUS-COMMISSION GPEC	4
1.	Formation (36 thèmes)	4
VII.	TAXE D'APPRENTISSAGE	4
VIII.	ACTALIANS SERVICE R & D	4
1.	Déclaration des CQP à la CNCP	4
2.	Etat d'avancement des référentiels des CQP "Métiers de l'immobilier" et "TRE"	5
3.	Plaquette ACTALIANS	5
IX.	QUESTIONS DIVERSES	5
1.	Formation proposée par le GRETA Egletons	5
2.	Création d'un CQP sur les nouvelles technologies	5
3.	Conseil de perfectionnement DORIAN	5

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPNEP 6 JUIN APPROUVÉ 20 SEPTEMBRE 2017

La CPNEFP est informée que la présente réunion est enregistrée et qu'à l'issue de la rédaction du compte-rendu, le fichier audio sera détruit.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCISION

La CPNEFP approuve à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion du 06 juin 2017 sous réserve d'ajouter les points suivants en questions diverses

Formation proposée par le GRETA Egletons

Création d'un CQP sur les nouvelles technologies

Conseil de perfectionnement DORIAN

II. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 29 MARS 2017

DÉCISION

La CPNEFP approuve en l'état et à l'unanimité le relevé de décisions de la réunion du 29 mars 2017.

III. COURRIERS DE LA PRÉSIDENTE

DÉCISION

La CPNEFP prend connaissance des courriers diffusés.

IV. ENQUÊTE SUR LA QUALITÉ DES FORMATIONS DISPENSÉES DANS LA BRANCHE

DÉCISION

La CPNEFP donne mandat à la sous-commission "GPEC" pour qu'elle procède au classement des 4906 lignes du fichier d'ACTALIANS en fonction des sous-activités qui sont identifiées dans la branche.

V. OMPL : PROGRAMMATION DU COLLOQUE ET CONTENU/ENQUETE SUR LA QUALITE DES FORMATIONS

1. Contenu du colloque proposé par l'OMPL

DÉCISION

La CPNEFP ajourne le projet de colloque prévu en septembre 2017 et organisé par l'OMPL, le temps de réfléchir à ce que seront les métiers de demain et d'intégrer le travail demandé à la sous-commission "GPEC" sur la qualité des formations dispensées dans la branche.

VI. SOUS-COMMISSION GPEC

1. Formation (36 thèmes)

DÉCISION

La CPNEFP confie à la sous-commission "GPEC" la rédaction des 3 premiers thèmes de négociation (un facultatif et deux obligatoires) jugés prioritaires par la Commission, à savoir :

- la qualification des emplois menacés par les évolutions économiques ou technologiques
- la formation,
- l'orientation de la formation professionnelle.

VII. TAXE D'APPRENTISSAGE

DÉCISION

Une fois que la CPNEFP aura connaissance des montants définitifs attribués à chaque CFA, elle enverra un courrier à ceux qui n'ont pas déposé de dossier pour leur communiquer la somme dont ils auraient pu bénéficier, sous réserve qu'ils aient mis en place un Conseil de Perfectionnement.

VIII. ACTALIANS SERVICE R & D

1. Déclaration des CQP à la CNCP

Y. SARRAT (UNGE) : les CQP qui ont été déclarés à la CNCP le 12 janvier dernier sont désormais éligibles au titre du CPF (à vérifier et faire travailler le service R & D sur les intitulés de formation).

2. Etat d'avancement des référentiels des CQP "Métiers de l'immobilier" et "TRE"

DÉCISION

La CPNEFP mandate la Présidence pour relancer (d'ici la prochaine SPP du 19 juin) J.M. CLEMENT d'ACTALIANS dans le cadre des référentiels des CQP "Métiers de l'immobilier" et "TRE".

3. Plaquette ACTALIANS

DÉCISION

La CPNEFP mandate la Présidence pour obtenir d'ACTALIANS des précisions sur les attributions budgétaires effectuées pour les entreprises de + de 10 salariés (notamment en termes de salaires et de frais annexes) dans le cadre des formations suivies par les salariés de la branche.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1. Formation proposée par le GRETA Egletons

DÉCISION

La CPNEFP reporte ce point à la prochaine CPNEFP.

2. Création d'un CQP sur les nouvelles technologies

DÉCISION

La CPNEFP renvoie le sujet de la formation aux nouvelles technologies à une prochaine réunion.

3. Conseil de perfectionnement DORIAN

Y. SARRAT (UNGE) : DORIAN a attiré l'attention de la CPNEFP sur un changement en matière de financement d'une filière du CFA.

S. CHATAIN : lorsqu'un jeune est pris en apprentissage à DORIAN, l'entreprise est invitée à prendre à sa charge le différentiel de coût entre la participation de la région et le coût réel de l'apprenti, soit entre 4 000 et 4 500 € par an à la charge de l'entreprise. Par contre, si l'entreprise s'acquitte de la taxe d'apprentissage, ce sera déduit du reste à charge.

Y. SARRAT (UNGE) : reste à savoir si les cabinets vont accepter de payer cette somme pour la formation d'un apprenti.

La CPNEFP se réunira le mercredi 20 septembre 2017